



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON

Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78

E-mail : fnecko21@gmail.com

Mme la Rectrice

Le gouvernement vient de geler 9,1 milliards d'euros de crédits dans les budgets (8 milliards dans celui de l'État et le reste dans celui de la Sécurité sociale). Amélie de Montchalin a décidé, afin de « gérer des aléas » en recettes et dépenses, de mettre en réserve « un peu plus de 8 milliards d'euros » à l'échelle « interministérielle ». Or, le gouvernement de Gabriel Attal avait gelé, de la même manière, 16,5 milliards d'euros durant l'été dernier, avant qu'une grande partie de ces crédits ne soient tout simplement annulés en fin d'année. Comment ne pas faire le lien avec la marche à la guerre qui compte « justifier » l'austérité dans les dépenses publiques avec l'argument réputé imparable de la défense nationale, censé museler les revendications au nom d'une union sacrée ?

La FNEC FP FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs. Pas question de renoncer à nos revendications vitales, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne ! La confédération FO a quitté le « conclave » sur les retraites du ministre Bayrou parce qu'il visait à intégrer les organisations syndicales dans une conception très corporatiste, qu'il interdisait d'aborder certaines de nos revendications, et qu'il menaçait de réintroduire la retraite universelle par points et par capitalisation que nous avons rejetée en 2019.

La FNEC-FP FO refuse également la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé pour maladie ordinaire, et continue d'exiger l'abrogation du jour de carence. La FNEC FP-FO considère que l'urgence est à la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation (10 % tout de suite sans contrepartie) et à l'ouverture de négociations pour le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5 %).

Pour obtenir la satisfaction de toutes les revendications en défense des services publics, la FNEC-FP FO met à l'ordre du jour la question de la grève. Les personnels savent s'en saisir face aux nombreuses suppressions de postes et aux fermetures de classes. La grève a été suivie à + de 90% par les personnels du collège et du lycée de Châtillon le 11 mars, en lutte pour le maintien de toutes leurs classes et de tous les postes. Le mouvement de grève du 21 mars pour les postes en collège a donné lieu à de fortes mobilisations, comme à Carnot où la moitié des enseignants du collège était en grève. Des blocages d'écoles comme à Longvic, et d'occupation d'établissements comme à Montchapet s'organisent, donnant lieu à d'importants rassemblements lors des audiences demandées au rectorat. Dans l'Yonne, la mobilisation se matérialise par la constitution d'un comité regroupant des écoles et établissements avec le soutien de la FNEC FP-FO, de la FSU, et de SUD. Ils refusent « de réclamer que l'on ferme ailleurs plutôt que dans [leur] école, que l'on déshabille Pierre pour habiller Jacques ». Ils ont participé à un rassemblement au ministère le samedi 15 mars, rejoints par d'autres délégations départementales, qui se sont coordonnées nationalement pour exiger de la ministre les postes nécessaires, pour refuser le cadre d'austérité imposé. Les personnels doivent chercher sans relâche l'action commune sous toutes les formes possibles, avec l'appui de leurs syndicats unis.

6 organisations syndicales de Côte d'Or (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT et SUD) ont appelé à la grève et au rassemblement lors des CSA : vendredi pour les collèges, et aujourd'hui même pour les lycées.

En ce qui concerne l'ordre du jour, ce CSA-Aca s'apprête à rendre 57 postes (dont 10 MCS) en ne créant que 33 postes, ce qui revient à une baisse de 34 postes en lycée pour l'académie. Les disciplines les plus touchées sont les Lettres Modernes, l'anglais, l'allemand, les Arts appliqués, les mathématiques, l'Histoire-Géo, et aussi les sciences

de l'ingénieur où la ressource se fait rare, reléguant le prétendu souci de soutenir les filières industrielles au rang de vœu pieu. Le gouvernement a continué ces dernières années à supprimer des postes, au lieu d'améliorer les conditions de travail et de rendre le métier d'enseignant plus attractif !

Les postes à compléments de service sont stables (240, soit 5 de moins que l'année passée, mais avec une baisse plus nette des compléments supérieurs à 9h) ; c'est toujours trop, surtout lorsqu'ils ne sont pas dus à l'insuffisance des besoins dans un établissement, mais à la pression des HSA à caser en force. La pression des HSA est encore accentuée par l'appréciation qu'en fait la DOSEPP et qui nous paraît erronée : L'article 4 des décrets 2014 dispose que « *Les maxima de service des enseignants appelés à compléter leur service sont réduits d'une heure* ». Il en résulte que pour ces collègues, les 2 HSA « obligatoires » s'ajoutent à ces maxima réduits et non pas aux maxima ordinaires. La FNEC-FP FO défendra les collègues à qui on cherche à imposer des heures au-delà de ces maxima. Qu'ils soient dus ou non à l'imposition d'HSA, les compléments dégradent les conditions de travail des collègues qui y sont soumis, surtout lorsque ce complément est instable. Parmi ces postes à compléments de service, combien seront affectés sur trois établissements ? Même si vos services essaient de rendre cohérents ces regroupements, il n'en demeure pas moins que cette situation est de plus en plus difficile à vivre pour les nombreux enseignants concernés. L'accumulation des kilomètres et la charge du travail pèse lourd.

Pour la FNEC-FP FO, il faut abonder les DHG, créer de vrais groupes à effectifs réduits, alléger les effectifs des classes, transformer les HSA en heures poste pour permettre d'éviter les suppressions de postes et les nombreux compléments de service. Nous revendiquons également la prise en compte des temps de trajet dans le temps de travail, non plus forfaitairement mais proportionnellement aux temps de trajet réels.

L'ensemble des personnels est donc fatigué de travailler dans de telles conditions. C'est pourquoi, la FNEC-FP-FO revendique :

- L'arrêt du dispositif du « choc des savoirs » et l'abandon des groupes de niveaux,
- L'abandon des suppressions de postes, l'attribution des heures nécessaires aux dédoublements
- La création de postes statutaires et l'ouverture de postes supplémentaires au concours,
- Le respect des statuts, des missions et des obligations réglementaires de services, et l'arrêt de toutes les mesures remettant en cause nos statuts (PACTE, ...),
- Le respect de notre liberté pédagogique individuelle.
- Le retrait du décret instaurant une 2^{ème} HSA obligatoire.
- La conversion d'HSA en HP partout où cela s'avère nécessaire pour ne pas dégrader les services.
- L'embauche de contractuels avec l'instauration d'un plan de titularisation ouvert à tous les volontaires ; dans l'attente, nous revendiquons des contrats à l'année incluant les vacances, ainsi qu'une amélioration des conditions du versement de leurs salaires.

En ce qui concerne les administratifs, 2 postes sont supprimés alors qu'il en faudrait plus, sans même parler de la surcharge de travail due à l'utilisation d'Op@le. Ces personnels font les frais du principe de gestion de la pénurie, alors qu'ils sont en première ligne et que la requalification de la filière ne permettra pas de relever le salaire de ces personnels au niveau des grilles en général.

Enfin, nous avions posé lors du dernier CSA une question diverse sur les dispositifs UPE2A. Les documents qui nous ont été envoyés semblent entériner la division brutale par 2 des horaires en lycée, au mépris des textes réglementaires et de la charge de travail pour les collègues de FLS. Avec l'appui de leurs organisations syndicales, les enseignants d'UPE2A revendentiquent le maintien des horaires actuels pour les dispositifs en lycée, le maintien du dispositif de Simone Weil et la pérennisation du poste de l'enseignante qui s'en occupe, ainsi que des HSE en nombre suffisant pour garantir leurs pratiques actuelles. Ils vous demandent audience, Mme la Rectrice, par la lettre que nous nous permettons de vous remettre ce jour en main propre.